



## FISCALITÉ EN ESPAGNE

Cher Partenaire,

Nous vous informons que la loi de finances espagnole pour 2021 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elle comprend un certain nombre de mesures visant à durcir la fiscalité sur les hauts revenus afin d'augmenter les recettes fiscales du pays.

A ce titre, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est augmenté de trois points pour les revenus du capital supérieurs à 200.000 EUR. Le taux marginal d'imposition passe ainsi de 23% à 26%.

Le barème d'imposition applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est le suivant :

BASE TAXABLE (REVENUS)	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 6.000 EUR	19%
Entre 6.000 EUR et 50.000 EUR	21%
Entre 50.000 EUR et 200.000 EUR	23%
Supérieure à 200.000 EUR	26%

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de rachat (partiel ou total) d'un contrat d'assurance ou à son terme (si le bénéficiaire de la prestation est le souscripteur), les obligations de Cardif Lux Vie restent inchangées, à savoir que la Compagnie continuera à effectuer une retenue à la source au taux de 19%. Cette retenue à la source a valeur d'acompte sur le montant final de l'impôt dû et déterminé par l'application du barème ci-dessus.

En outre, le taux d'imposition national de l'impôt sur la fortune passe de 2,5% à 3,5% au-delà de 10 695 996,06 EUR. Veuillez noter toutefois que, en matière d'impôt sur la fortune, chaque Communauté Autonome a la possibilité de fixer son propre barème d'imposition (c'est le cas, notamment, de la Catalogne, de la Communauté de Valence, des Baléares et de l'Andalousie).

Pour toute question en lien avec la présente communication, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels.

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. Dans le cadre de cet envoi, Cardif Lux Vie, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter vos données à caractère personnel protégées par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué en conformité avec la Notice « protection des données » qui contient l'ensemble des informations que Cardif Lux Vie doit fournir et qui se trouve sous le lien : <http://corporate.cardifluxvie.lu/fr/pid1877/mentions-legales.html>